

Rapport moral 2025

Faits marquants	06
Travaux des commissions	10
Affaires publiques et réglementaires	20
Conseil d'Administration, Présidents de commissions & Adhérents de la FFTB	22

FÉDÉRATION FRANÇAISE

TUILES & BRIQUES



Fédération Française des Tuiles et Briques
17 rue Letellier, 75015 Paris
info@ftb.org

tuiletbriques.org



Rapport moral 2025

ÉDITO	05
FAITS MARQUANTS	06
TRAVAUX DES COMMISSIONS	10
Commission Tuile	10
<ul style="list-style-type: none">• Terre d'Architecture n° 18 : la tuile matériau d'architecture• Lancement de la 8^{ème} édition du Concours Architendance• 12^{ème} et 13^{ème} Observatoire de la rénovation en couverture en Tuiles• Guide climat de montagne : les travaux se poursuivent	
Commission Brique de structure	12
<ul style="list-style-type: none">• ATEx brique à bancher : extension des domaines d'emploi• Essais collectifs de résistance au feu• Briques et accessoires : la campagne BtoB se poursuit• Logements collectifs au-delà de R+3 : un segment d'avenir• Enduits : révision du DTU 26.1• Table ronde « Comment les systèmes structurels deviennent bas carbone ? »• La campagne « Fiers d'être maçons » s'adresse aux 13-18 ans	
Commission Brique apparente	15
<ul style="list-style-type: none">• Inspirer les prescripteurs• Maçonneries décoratives : un guide pour accompagner les professionnels	
Commission Sociale	16
<ul style="list-style-type: none">• Mesures d'urgence : plus de 700 salariés concernés• APLD-R : préserver l'emploi en période de crise• Fusion des branches : le travail d'harmonisation peut commencer• CQP nouveau format : une première promotion certifiée• Mondial des métiers 2025 : promotion des métiers des tuiles et briques	
Commission Environnement	18
<ul style="list-style-type: none">• REP PMCB : une année de crise et de refondation sous moratoire• REP Emballages Professionnels : des enjeux concrets pour la profession	
AFFAIRES PUBLIQUES & RÉGLEMENTAIRES	20
<ul style="list-style-type: none">• BREF Céramique : vers un consensus• Révision des benchmarks ETS 2026-2030 : un enjeu majeur• RE2020 : une mission d'évaluation après 3 ans de mise en œuvre progressive• FDES : révision majeure des règles pour leur élaboration	
CONSEIL D'ADMINISTRATION FFTB, PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS & ADHÉRENTS DE LA FFTB	22



Logements collectifs, Le Vésinet
a+ samueldelmas architectes

© Thibaut Voisin

Éditorial

Frédéric Didier

Président de la Fédération Française des Tuiles et Briques



© Vincent Müller

L'activité 2025 de la filière terre cuite se stabilise à un niveau historiquement bas après plusieurs années consécutives de forte baisse. Cette conjoncture se traduit par des inquiétudes dans nos entreprises et pour l'ensemble de nos collaborateurs. Dans ce contexte, nos équipes restent pleinement engagées et mobilisées ; qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées.

Notre profession reste engagée, collectivement et individuellement, dans une transformation profonde de ses processus de production afin de décarboner largement ses activités. Les objectifs que nous nous sommes fixés dans la feuille de route de décarbonation de la profession sont ambitieux : -36 % d'émissions à l'horizon 2030 et -82 % à l'horizon 2050.

Dans un tel contexte, l'action collective prend toute sa place. Grâce au travail mené par les instances paritaires, nos entreprises ont pu bénéficier du dispositif spécifique d'activité partielle de longue durée (APLD) ainsi que de mesures d'urgence-formation. Ces outils ont contribué à amortir les effets de la crise. Néanmoins, ces dispositifs d'accompagnement et de temporisation ne suffisent parfois plus : certains sites ont été contraints de réduire leur activité, voire de fermer totalement ou partiellement.

Parallèlement, est mené au sein de la FFTB, un travail stratégique d'anticipation et d'analyse des évolutions normatives et réglementaires, tout en défendant activement les intérêts de notre industrie aux niveaux français et européen. Le BREF céramique, les quotas ETS, la RE2020 ou encore la REP PMCB constituent des enjeux déterminants pour les conditions d'exercice de nos activités. Les équipes du CTMNC, de la FFTB et les fabricants en assurent un suivi quotidien.

La profession s'est également dotée d'outils au service d'une meilleure compréhension du marché, comme l'Observatoire de la rénovation en couverture. Elle mène par ailleurs des actions de valorisation de nos produits, à l'image du Grand Prix de la Tuile Terre Cuite Architendance, qui met en lumière des réalisations contemporaines remarquables. La journée technique « Tuiles et briques, matières à façades » a également illustré l'intérêt des prescripteurs et maîtres d'ouvrage pour nos produits, qui se distinguent par la diversité de leurs solutions esthétiques et leur capacité à répondre aux exigences normatives et performancielles de la construction actuelle.

Notre industrie confirme ainsi sa dynamique collective, en créant des espaces de partage destinés à mutualiser les bonnes pratiques, à réfléchir aux enjeux structurants pour l'avenir et à porter, auprès des pouvoirs publics comme de l'ensemble des acteurs du secteur, une représentation forte de ses intérêts.

Matériaux historiques du bâti, les tuiles et briques participent à l'écriture de styles architecturaux distinctifs et constituent de véritables marqueurs d'identité locale, contribuant à l'authenticité et à l'attractivité des territoires. Au-delà de leurs performances techniques, elles façonnent un cadre de vie porteur d'émotions et de bien-être, nourrissant dans la durée le sentiment d'appartenance des habitants à leur environnement. Elles participent ainsi à la résilience territoriale, en soutenant l'économie touristique, la vitalité d'un écosystème industriel local et l'équilibre entre préservation du patrimoine et transformation des territoires. Riches de leur histoire, elles sont résolument tournées vers l'avenir.

En 2026, la Fédération Française des Tuiles et Briques célébrera ses 90 ans. Nous serons particulièrement heureux et fiers de partager avec vous cet anniversaire.

Faits marquants

UNE CONJONCTURE DE LA CONSTRUCTION ET DU LOGEMENT QUI FRAGILISE L'INDUSTRIE

Depuis 2022, la construction neuve en France traverse une phase de contraction d'une ampleur exceptionnelle, devenue une véritable crise du logement au regard des niveaux historiquement bas atteints par l'activité. Dans le même temps, le marché de la rénovation reste morne, malgré des enjeux énergétiques majeurs, dans un contexte fiscal et réglementaire qui maintient de nombreux acteurs dans une position attentiste.

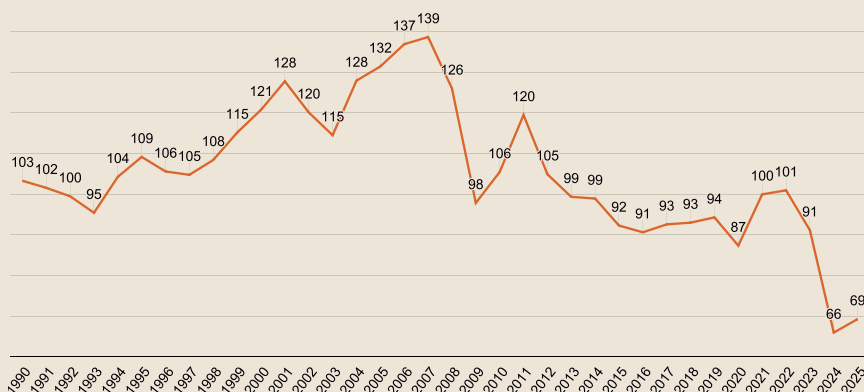
En 2025, l'activité des tuiles et briques semble enfin se stabiliser après deux années de forte baisse ; les niveaux de production et de livraison sont historiquement bas, reflétant les effets de cette crise.

Les entreprises de la filière ont ainsi été contraintes d'adapter leur activité afin de préserver l'emploi et les compétences. La profession avait toutefois anticipé cette situation en mettant en place plusieurs dispositifs de soutien. Grâce à l'accord paritaire sur les mesures d'urgence-formation signé en 2023 et à la refonte des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) avec l'appui de l'OPCO2i et du CTMNC, les entreprises ont pu engager des programmes de formation ambitieux sur les métiers cœur de la profession.

Depuis le lancement du dispositif en septembre 2023, plus de 2,5 millions d'euros ont été obtenus et mobilisés au bénéfice des entreprises de la branche. En 2025, ces actions ont représenté un montant de 843 000 €. Elles ont permis à plus de 700 salariés de bénéficier de formations dédiées (602 en 2023 et 1 100 en 2024), dont les CQP.

Ces résultats illustrent l'utilité concrète de cet accord pour soutenir l'activité et renforcer la résilience de l'industrie des tuiles et briques.

Les entreprises ont également pu recourir au dispositif d'Activité Partielle de Longue Durée (APLD), rendu possible par un accord signé en 2022. Dans de nombreux sites, des arrêts temporaires d'activité ont été mis en place, avec une intensité et une durée variables selon les situations locales. Néanmoins, face à la profondeur et à la durée de la crise, plusieurs sites ont été contraints, en 2025, de réduire fortement leur activité, voire de fermer partiellement ou totalement.



Moyenne annuelle
Indice brut de la production
industrielle (base 100 en 2021) -
Fabrication de briques, tuiles
et produits de construction,
en terre cuite (NAF rév. 2,
niveau classe, poste 23.32)



DÉCARBONATION : MAINTENIR LE CAP DANS UN CONTEXTE DIFFICILE

Malgré ce contexte particulièrement contraint, les industriels ont poursuivi leurs efforts d'investissement dans la décarbonation de la production, qui constitue un enjeu stratégique pour la filière.

La profession reste pleinement engagée dans la mise en œuvre de sa feuille de route de décarbonation, élaborée de manière collective et volontaire dès 2023. Elle alerte toutefois les pouvoirs publics sur la difficulté de maintenir des trajectoires d'investissement ambitieuses dans un environnement économique dégradé.

La feuille de route de décarbonation de la production des tuiles et briques a d'ailleurs été distinguée en recevant un trophée dans la catégorie « Démarche de décarbonation » des trophées « Décarbonons ! » du magazine *d'a*. Cette reconnaissance met en lumière les initiatives qui conjuguent innovation architecturale et réduction de l'empreinte carbone.

La profession est également restée particulièrement mobilisée sur plusieurs dossiers réglementaires structurants, notamment la révision des benchmarks du système ETS pour la période 2026-2030 – enjeu majeur pour la compétitivité de l'industrie – ainsi que les travaux, extrêmement importants, relatifs à la révision du BREF céramique, dont l'aboutissement est attendu en 2026.



LE RÉEMPLOI : UN ENJEU GLOBAL D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE PARTAGÉ PAR LA PROFESSION

Les tuiles et les briques sont associées naturellement au réemploi, une pratique historique, locale, régionalisée. Cette pratique est traditionnellement maîtrisée par les metteurs en œuvre – couvreurs et maçons – qui engagent à la fois leur responsabilité et leur réputation.

Sous l'effet d'évolutions, notamment sociétales et réglementaires, les conditions de mise en œuvre du réemploi évoluent et tendent vers une massification de la pratique. De nouveaux acteurs apparaissent, les circuits se complexifient, les flux issus de la déconstruction se structurent et se financiarisent, notamment via des intermédiaires chargés de collecter les produits issus de la déconstruction et de les remettre sur le marché.

Ce contexte soulève plusieurs questions pour la filière : Comment sécuriser le diagnostic pour prendre en compte la « vie en œuvre » des produits ? Comment déter-

miner l'usage et la durabilité du produit de seconde main et de l'ouvrage réalisé ? Quelles évolutions de responsabilités et niveaux assurantiels pour chaque acteur pour continuer à garantir la sécurité des personnes et la performance du bâti ?

Consciente de ces enjeux, la profession est mobilisée pour accompagner et sécuriser le développement du réemploi. Elle participe à de nombreux groupes de travail sur le sujet, avec assureurs, entreprises, contrôleurs techniques et autres parties prenantes. Parallèlement, le CTMNC conduit un programme de recherche dédié portant notamment sur la collecte de retours d'expérience, l'évaluation in situ des gisements et la caractérisation des performances des produits issus de la déconstruction. Ces travaux ont vocation à déboucher sur l'élaboration de recommandations professionnelles de réemploi pour les tuiles et pour les briques.



DIALOGUER AVEC L'ENSEMBLE DE L'ÉCOSYSTÈME DE LA CONSTRUCTION

La FFTB poursuit par ailleurs un travail constant de dialogue et de coopération avec les acteurs de la filière construction.

En 2025, la Fédération est présente lors de nombreux événements professionnels : congrès de l'UMGCCP de la FFB à Lille, Rencontres des Métiers du Bâtiment de la CAPEB à Clermont-Ferrand, Rencontres de la Maçonnerie et du Gros Œuvre organisées par l'UMGO et l'UNEEF à La Rochelle, congrès de l'UNSFA à Angers autour des enjeux de la RE2020, Assemblée Générale d'Effinergie à Montrouge.

La FFTB participe également aux travaux des Compagnons du Devoir, au comité d'orientation de l'Institut de la couverture, ainsi qu'aux ateliers du Pôle Habitat FFB

consacrés aux sujets réglementaires et techniques. Elle est par ailleurs membre actif de l'APMP - Association pour la Promotion des Métiers du Plâtre et de l'isolation. La FFTB a aussi contribué à la brochure « Indispensables roches et minéraux », co-signée par les organisations professionnelles du secteur des matériaux de construction et des minéraux pour l'industrie qui met en lumière le rôle essentiel des roches et minéraux dans la vie quotidienne et la transition écologique.

Au niveau européen et interprofessionnel, elle contribue aux travaux de TBE, organisation représentative de l'industrie européenne de la terre cuite, de Cérame-Unie, organisation de l'industrie européenne de la céramique ainsi qu'à ceux de l'AIMCC.

CONVENTION FFTB : UN MOMENT D'ÉCHANGES ET DE CONVIVIALITÉ

Comme chaque année la Convention FFTB a réuni les dirigeants des adhérents, les collaborateurs fabricants, de la FFTB et du CTMNC, actifs dans les différents groupes de travail et commissions pour un moment d'échanges et de convivialité.

Le 19 juin 2025, la Fédération Française des Tuiles et Briques a tenu son Assemblée Générale Ordinaire à Paris, au siège du MEDEF – Mouvement des Entreprises de France – sous la présidence de Frédéric Didier, Président de la FFTB.

Bruno Arcadipane, Vice-président du MEDEF, en charge des adhérents et Président d'Action Logement est intervenu en ouverture de l'Assemblée Générale pour un temps d'échanges sur les actions du MEDEF sur les enjeux liés au logement, la construction, la réindustrialisation, la politique énergétique et l'actualité sociale. La journée s'est poursuivie par un cocktail dinatoire dans le cadre du Musée Bourdelle.



Assemblée Générale de la Fédération Française des Tuiles et Briques le 19 juin 2025 à Paris.



« TUILES ET BRIQUES, MATIÈRES À FAÇADES » : UNE JOURNÉE TECHNIQUE À SUCCÈS



Le 10 décembre 2025, la FFTB et le CTMNC ont coorganisé une Journée Technique à la Maison de l'Architecture d'Île-de-France qui a rencontré un vif succès. Préparée et animée par Stéphane Miget, rédacteur en chef du magazine *5façades*, cette rencontre a permis d'aborder les grands enjeux de la filière : économie circulaire, transition écologique, innovation, décarbonation de la production, réemploi ou encore RE2020.

Experts, chercheurs et professionnels ont partagé les travaux les plus récents autour de l'argile renouvelable, des façades actives (dépollution de l'air, captation du CO₂, lutte contre les îlots de chaleur urbains) et des avancées de la feuille de route de décarbonation de la filière.

Deux tables rondes ont réuni plusieurs agences d'architecture venues présenter des réalisations récentes intégrant la terre cuite en façade.

PRÉVENIR LES RISQUES : LA FORMATION AU DROIT DE LA CONCURRENCE

La FFTB accorde une grande importance au respect du cadre réglementaire, particulièrement en matière de droit de la concurrence. Ainsi une formation a été organisée à destination des intervenants permanents des instances de la FFTB et du CTMNC. Animée par un cabinet d'avocats réputé, cette session a permis de rappeler le cadre juridique applicable et les bonnes pratiques à adopter.

Elle a notamment sensibilisé les participants aux risques liés aux ententes et aux échanges d'informations sensibles.

Dans un contexte de concentration accrue du marché, cette initiative contribue à sécuriser les travaux menés au sein de la Fédération et à prévenir les risques de non-conformité.

Travaux des commissions

Commission Tuile

TERRE D'ARCHITECTURE N° 18 : LA TUILE, MATÉRIAU D'ARCHITECTURE

Organisé tous les deux ans par la FFTB et le Réseau des maisons de l'architecture depuis 2012, le Grand Prix la Tuile Terre Cuite Architendance met en avant l'audace et la créativité des architectes dans l'utilisation de la tuile de terre cuite. Les réalisations lauréates de la 7^{ème} édition du Concours, dont le palmarès avait été dévoilé fin 2024 pendant la biennale du Réseau des maisons de l'architecture à Nancy, font l'objet d'une large médiatisation en 2025, notamment via un numéro dédié du magazine *Terre d'architecture* diffusé à 10 000 exemplaires.

Le magazine donne à voir la tuile dans toute sa singularité : modulable, durable, expressive ; elle autorise toutes les audaces architecturales, de l'épure à la profusion. Elle habille et protège les ouvrages ; elle raconte des histoires et des intentions, exprime un respect, inscrit chaque réalisation dans le temps long, tout en assumant pleinement les audaces du présent.

Une large campagne sur les réseaux sociaux a, tout au long de l'année, mis en valeur les lauréats.



LANCEMENT DE LA 8^{ÈME} ÉDITION DU CONCOURS ARCHITENDANCE

Le Président de la Commission Tuile de la FFTB a annoncé, en clôture de la remise des prix de l'édition 2024, l'ouverture de la 8^{ème} édition. Ainsi, dès fin 2025, la plate-forme d'inscription était ouverte et un document d'appel à projets était diffusé en partenariat avec le magazine *d'a*. Les inscriptions seront ouvertes du 1^{er} janvier au 30 juin 2026. Le jury se tiendra le 21 octobre 2026. Il est composé d'architectes, anciens lauréats du Concours, architectes enseignants, anciens Président-e-s du Rma, journalistes spécialisés construction et architecture et d'un représentant des tuiliers de la FFTB.

La remise des prix est prévue le 20 novembre 2026 lors de la Biennale du Rma qui se déroulera à Poitiers.

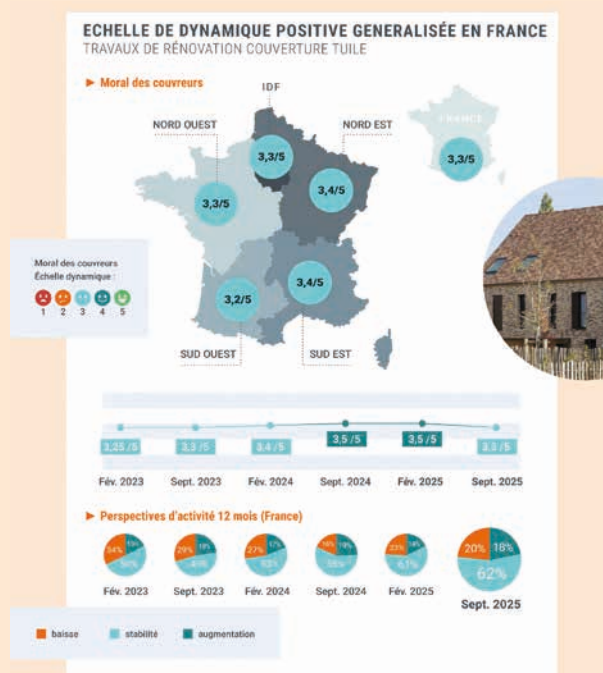


12^{ÈME} ET 13^{ÈME} OBSERVATOIRE DE LA RÉNOVATION EN COUVERTURE EN TUILES

L'Observatoire de la rénovation en couverture est une enquête auprès d'un échantillon représentatif (taille, activité, localisation géographique) de 800 couvreurs interrogés depuis septembre 2019 deux fois par an par téléphone. En janvier et septembre 2025, deux nouvelles enquêtes ont été conduites. Le dispositif comporte à la fois un volet sur l'activité passée et anticipée à 6 mois et 1 an par les couvreurs et sur un volet plus conjoncturel, au regard de leur perception des conditions d'activités, de leur carnet de commandes, du nombre de devis réalisés...

Les données disponibles depuis l'activité avant COVID (septembre 2019) constituent un dispositif à l'écoute du terrain qui complète utilement les outils de compréhension des entreprises de couverture, pour les fabricants comme pour les professionnels, qui attendent désormais la publication des faits marquants.

Le dispositif se poursuivra en 2026 avec deux éditions prévues en février et septembre.



GUIDE CLIMAT DE MONTAGNE : LES TRAVAUX SE POURSUIVENT

Les travaux techniques se poursuivent en vue d'établir un guide destiné à mettre à jour la prescription pour la pose des tuiles en climat de montagne (altitude comprise entre 900 et 1200m). En effet, les DTU de la série 40 visent la pose des tuiles en climat de plaine uniquement (moins de 900m d'altitude).

Or, plus de cinquante des départements de France métropolitaine ont des zones dites de « climat de montagne ». La profession échange avec les différentes parties prenantes pour finaliser ce guide qui pourrait évoluer vers des Règles Professionnelles.

Commission Brique de structure



ATEX BRIQUE À BANCHER : EXTENSION DES DOMAINES D'EMPLOI

La profession a déposé une demande d'ATEX de cas «a» (Appréciation Technique d'Expérimentation) pour la réalisation de murs en briques à bancher auprès du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) qui a été étudiée par un comité d'ATEX fin 2025.

Le domaine d'emploi validé est la réalisation de murs porteurs ou non porteurs, ainsi que de trumeaux, dans les bâtiments d'habitation individuelle ou collective, ou bâtiments tertiaires, ainsi que la réalisation des murs de soubassement au niveau du vide sanitaire ou en sous-sol enterré, ou les premiers rangs des murs en attique, en zones non sismiques.

ESSAIS COLLECTIFS DE RÉSISTANCE AU FEU

La campagne d'essais de résistance au feu pour réviser le PV feu générique de la profession (briques de structure associées à un isolant laine de roche), initiée en 2024 avec l'appui technique du Centre Technique de Matériaux Naturels de Construction (CTMNC), a été finalisée avec succès en 2025 pour conforter et étendre le domaine d'emploi des briques de structure.

La rédaction d'une APL et d'un PV est en cours. Ce nouveau PV va remplacer le PV générique actuel qui arrive à l'échéance en octobre 2026.

Un autre essai collectif a été réalisé fin 2025 sur mur porteur en briques de 4m de hauteur permettant de valider l'emploi de briques en rez-de-chaussée de bâtiments accueillant des locaux commerciaux. La rédaction du rapport d'étude est en cours.



Dispositif d'essais
de résistance au feu.

LOGEMENTS COLLECTIFS AU-DELÀ DE R+3 : UN SEGMENT D'AVENIR

La brique de structure est déjà présente dans plus d'un logement collectif sur trois (Source OCN Batiétude). Les fabricants continuent à travailler pour développer sa présence sur les bâtiments de logements collectifs de hauteur > R+3.

Une analyse technique, une étude des pratiques depuis la phase de conception/étude, jusqu'à l'exécution/chantier, une étude du marché et des acteurs servent de base à un plan d'actions ciblé tant sur le plan technique que marketing.

ENDUITS : RÉVISION DU DTU 26.1

La révision du DTU 26.1 «Travaux d'enduits de mortiers» se poursuit : sept réunions de la Commission BTEC/P15E se sont tenues en 2025 au cours desquelles plus de 100 pages de commentaires ont pu être analysées et discutées avec toutes les parties prenantes présentes autour de la table : entreprises (enduseurs, maçons), fabricants (enduits, briques, blocs béton, ciment, profilés métalliques...), contrôleurs techniques, organismes techniques... Certains points ont fait l'objet de groupes de travail ad hoc restreints dans le but de faire de nouvelles propositions à la commission.

Tous les commentaires sur la partie 1-1 du DTU 26.1 (Cahier des Clauses Techniques) ont été discutés, certains doivent encore être tranchés. Le travail se poursuit en 2026 avec les parties 1-2 (Cahier Général des matériaux) et P2 (Cahier des Clauses Spéciales).

La FFTB participe activement aux travaux et a mis en place un GT Enduits, miroir de la commission BNTEC/P15E, pour préparer les positions en amont des réunions.

BRIQUES ET ACCESSOIRES : LA CAMPAGNE BTOB SE POURSUIT

La campagne dédiée à la valorisation de la brique et de ses accessoires se poursuit. Elle a pour objectif de renforcer la communication sur la brique et ses accessoires comme système constructif complet pour une enveloppe performante et homogène. Elle est articulée autour de trois cibles : entreprises, bureaux d'études thermiques et maîtres d'ouvrage, promoteurs, constructeurs de maisons individuelles. Elle s'exprime sur les media web dédiés aux professionnels : Batiweb, Le Moniteur, Batiactu et sur les réseaux sociaux avec un ensemble d'outils dédiés (bannières, vidéos, animations...).

Le Moniteur
21 504 abonnés
Post sponsorisé

[Contenu proposé par GIE Briques de France]

Briques, planelles isolées, coffres... apportent de la performance pour traiter les ponts thermiques et contribuent à l'inertie du bâti, moins d'isolant c'est aussi plus de SHAB (jusqu'à 3% !) autant d'atouts pour des logements performants et pérennes.

**Brique isolante et accessoires :
un système constructif homogène et performant**

Mise en œuvre facilitée
• Confort de travail
• Moins de découpe
• Qualité de support

Optimum technico-économique

Maçonnerie homogène

C'EST SIMPLE DE FAIRE DURABLE

Au cœur de la construction durable.
www.briques.org

Brique et accessoires, le système constructif qui facilite la RE2020

www.briques.org

En savoir plus



TABLE RONDE « COMMENT LES SYSTÈMES STRUCTURELS DEVIENNENT BAS CARBONE ? »

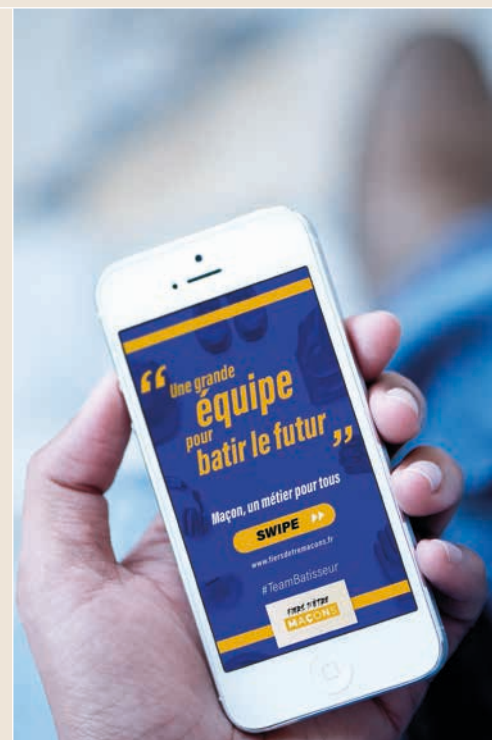
La FFTB a répondu à l'invitation de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Occitanie qui organisait en avril une Matinale Technique sur le thème : « Comment les systèmes structurels deviennent bas carbone ? ».

Le public (collectivités, architectes, bureaux d'études) a apprécié ce moment d'échanges et de regards croisés multi matériaux sur les enjeux de la RE2020 et de la décarbonation du bâtiment.

LA CAMPAGNE « FIERS D'ÊTRE MAÇONS » S'ADRESSE AU 13-18 ANS

La FFTB se mobilise et contribue activement à la campagne « Fiers d'être maçons », une campagne nationale soutenue par 7 autres organisations professionnelles pour promouvoir le métier de maçon auprès des jeunes et des prescripteurs de l'orientation.

En 2025, la campagne est dédiée aux 13-18 ans via un dispositif ludique et centré sur Snapchat, Spotify et TikTok, plateformes en tête des usages de cette classe d'âge. Avec 51 millions d'impressions et 140 000 clics vers les pages dédiées au dispositif, la campagne est un vrai succès.



Commission Brique apparente

INSPIRER LES PRESCRIPTEURS



Tous les deux ans, la collection «Façade en terre cuite, nouvelles expressions» invite architectes et maîtres d'ouvrage à découvrir une sélection de réalisations qui mettent en œuvre des produits de terre cuite visibles en façade : plaquettes, briques porteuses ou non... Le tiré à part conçu avec le magazine *d'a* et diffusé aux abonnés du magazine présente des réalisations très diverses : depuis la région toulousaine à Saint-Malo en passant par l'Île-de-France, pour des logements collectifs (sociaux ou privés), pour des équipements publics, des

locaux commerciaux ou des bureaux... des programmes qui ont en commun d'avoir trouvé avec les produits de terre cuite une solution technique et esthétique grâce à des produits porteurs de performances, de qualités et de valeurs qui répondent aux enjeux et contraintes de la construction contemporaine.

Les produits de parement étaient aussi au cœur d'un cahier spécial du magazine *Terre d'Architecture* n° 18 diffusé à 10 000 exemplaires aux architectes et maîtres d'ouvrage.

MAÇONNERIES DÉCORATIVES : UN GUIDE POUR ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS

Le «Guide de Conception des Maçonneries Décoratives, partie 1» a été conçu pour accompagner les professionnels dans la conception et la mise en œuvre de maçonneries décoratives en briques de terre cuite. Cette première partie présente les domaines d'application et le cadre normatif, une description des matériaux constitutifs des maçonneries décoratives puis décrit les possibilités constructives concernant les moucharabiehs et les murs avec briques en saillie.

Le guide présente en détail les différents types d'ouvrages, leurs usages, ainsi que leurs spécificités esthétiques et techniques, offrant un panorama de la variété des possibilités architecturales que permettent les éléments en brique de terre cuite.

Grâce à la diversité des formats, textures et teintes des matériaux, ces solutions offrent une véritable liberté d'expression, répondant aux enjeux d'esthétisme et de durabilité des façades contemporaines comme traditionnelles. En s'appuyant sur des configurations issues de réalisations concrètes, les principes de mises en œuvre de ces ouvrages sont évoqués.

Dans un second temps ce «Guide de Conception des Maçonneries Décoratives» sera complété par une partie 2 qui abordera la question du dimensionnement des moucharabiehs.

Le guide est disponible sur les sites du CTMNC et de la FFTB.



Commission Sociale

DISPOSITIF MESURES D'URGENCE : PLUS DE 700 SALARIÉS FORMÉS EN 2025

La branche de l'industrie des tuiles et des briques a conclu un second accord « mesures d'urgence », dans la continuité du premier dispositif mis en œuvre pour la période de septembre 2023 à août 2025. Ce nouvel accord couvre la période de septembre 2025 à août 2027 et s'inscrit dans une volonté affirmée de soutenir durablement les entreprises confrontées à des difficultés conjoncturelles.

Ce dispositif permet la prise en charge d'une partie des coûts pédagogiques des formations suivies par les salariés, afin de favoriser le maintien des compétences et de sécuriser les parcours professionnels dans un contexte économique tendu.

Il constitue un levier concret pour accompagner les entreprises tout en préservant l'emploi et le savoir-faire au sein de la branche.

En 2025, 843 000€ ont été alloués aux entreprises de la branche, permettant de former 700 salariés. Ces résultats témoignent de l'utilité et de l'impact réel de cet accord pour soutenir l'activité et renforcer la résilience du secteur de l'industrie des Tuiles et Briques.

Depuis le début du dispositif en septembre 2023, c'est plus de 2 500 000€ qui ont été octroyés aux entreprises de la Branche.

APLD-R : PRÉSERVER L'EMPLOI EN PÉRIODE DE CRISE

La conclusion d'un accord d'APLD-R (Activité Partielle de Longue Durée Rebond) s'inscrit dans la continuité de l'accord d'APLD de branche, témoignant de la volonté des partenaires sociaux de prolonger les efforts engagés en faveur de la préservation de l'emploi.

L'APLD-R constitue un dispositif permettant aux entreprises confrontées à une baisse d'activité d'adapter temporairement l'organisation du travail de leurs salariés. En contrepartie de la réduction d'horaire indemnisée partiellement par l'État, l'employeur s'engage à mettre en œuvre des actions de formation ou de développement

des compétences pour sécuriser les parcours professionnels. Ce mécanisme négocié garantit un équilibre entre les impératifs économiques, le maintien de l'emploi et le développement des compétences, dans le secteur d'activité de l'industrie des Tuiles et des Briques.

Cet accord donne la possibilité aux entreprises de traverser des périodes de ralentissement tout en préservant leurs savoir-faire. Il illustre enfin la vitalité et la réactivité du dialogue social dans notre branche et son rôle essentiel pour construire des solutions adaptées.



**LE CQP, C'EST
FAIT POUR TOI !**
* Certificat de Qualification Professionnelle



FUSION DES BRANCHES : LE TRAVAIL D'HARMONISATION PEUT COMMENCER

CQP NOUVEAU FORMAT : UNE PREMIÈRE PROMOTION CERTIFIÉE

Cette année marque une étape importante pour la branche tuiles et briques avec la certification des premières promotions de CQP - Certificat de Qualification Professionnelle, une certification créée par la branche afin de reconnaître officiellement les compétences acquises par les salariés dans les métiers spécifiques de l'industrie des Tuiles et Briques.

Après un travail approfondi de révision des référentiels d'activités, de connaissances et de compétences ainsi que du règlement de fonctionnement des CQP de la branche, les premières sessions de formation ont pu être lancées dans des conditions renouvelées et mieux adaptées aux besoins des entreprises et des salariés.

Les premières promotions ont ainsi démarré en 2024. Les parcours de formation se sont déroulés tout au long de l'année et se sont achevés en 2025. À l'issue de ces parcours, les candidats ont été évalués conformément aux nouveaux référentiels, permettant la délivrance des certifications validées par un jury paritaire émanant de la CPNEFP (Commission Paritaire National Emploi et Formation Professionnelle).

Au total, 31 personnes ont été diplômées en 2025, marquant une première étape structurante pour la reconnaissance et la valorisation des compétences au sein de la branche.

Depuis plusieurs années, la Fédération Française des Tuiles et Briques (FFTb) est engagée dans un processus de fusion avec la branche des Carrières et Matériaux. Après l'échec des négociations relatives à la conclusion d'un accord conventionnel de fusion, la FFTb a néanmoins obtenu la réunion des champs conventionnels par voie administrative, avec la publication d'un arrêté de fusion en date du 4 juillet 2024. Cet arrêté a ouvert une période transitoire de cinq années durant laquelle les dispositions conventionnelles propres à chacune des branches sont maintenues, afin de permettre un travail approfondi d'harmonisation progressive des règles et des pratiques.

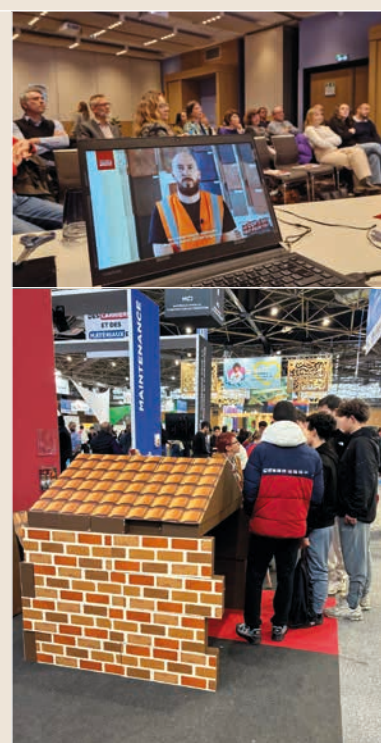
La première étape structurante de cette harmonisation a été la conclusion d'un accord instituant une Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) commune. Instance centrale du dialogue social de branche, la CPPNI joue un rôle déterminant en matière de négociation collective, de suivi des accords et d'interprétation des textes conventionnels.

La signature, le 23 décembre 2025, de cet accord fondateur concrétise la mise en œuvre effective de la fusion. Elle unifie la gouvernance conventionnelle, renforce la cohérence normative et traduit la capacité des partenaires sociaux à s'engager vers une organisation conventionnelle consolidée avec l'industrie des Tuiles et Briques.

MONDIAL DES MÉTIERS 2025 : À LA RENCONTRE DES JEUNES ET DE LEURS FAMILLES

La branche Tuiles et Briques a participé à l'édition 2025 du Mondial des Métiers à Lyon avec le soutien de l'OPCO 2i, un rendez-vous incontournable dédié à l'orientation et à la découverte des métiers. À cette occasion, il a été proposé aux jeunes une activité ludique et pédagogique autour de la construction d'une maison en briques et en tuiles. Une autre animation interactive leur a également permis de manipuler concrètement nos matériaux, de comprendre les étapes de cuisson des terres et de découvrir les savoir-faire liés à la fabrication des tuiles et des briques.

Cette présence a constitué une véritable opportunité pour valoriser les industries des Tuiles et des Briques, souvent méconnues, et mettre en lumière les perspectives d'emploi et d'évolution qu'elles offrent. Les échanges avec les collégiens, lycéens et prescripteurs de l'orientation ont été riches et constructifs. Le salon a également favorisé le dialogue avec d'autres branches professionnelles présentes, renforçant les synergies et la visibilité de l'ensemble de la filière construction.



Commission Environnement

REP PMCB : UNE ANNÉE DE CRISE ET DE REFONDATION SOUS MORATOIRE

Tout au long de l'année 2025, la FFTB, au travers notamment du GT économie circulaire de l'AIMCC qu'elle anime, a travaillé avec toutes les parties prenantes pour concevoir des solutions visant à refonder le dispositif REP PMCB dont un moratoire a suspendu l'ensemble des obligations devant entrer en vigueur en 2025. Six scénarios ont été présentés et débattus lors d'une réunion organisée par le Ministère.

La réforme qui sera dévoilée début 2026 devrait comporter des mesures visant à mettre fin au soutien actif de la REP pour les matériaux dits « matures » (bois, inertes, métaux, plâtre), dont la reprise gratuite

serait supprimée et concentrerait les financements sur les filières « non matures » (laines minérales, plastiques, huisseries...).

Ceci devrait, d'ici quelques années, conduire à une baisse significative des écocontributions pour les producteurs de tuiles et briques (matériaux « inertes »). En 2025, et pour l'ensemble de la catégorie 1 (« inertes »), il a été collecté et soutenu 14 Mt de déchets provenant du bâtiment - et près de 15,2 Mt si on comptabilise les flux de déchets inertes provenant des déchèteries publiques. Plus de 90 % de ces flux ont été valorisés.



REP EMBALLAGES PROFESSIONNELS : DES ENJEUX CONCRETS POUR LA PROFESSION

Prévue dès janvier 2020 par la loi AGEC, la REP applicable aux emballages professionnels a connu de nombreux retards avant de franchir une étape décisive : la publication de son décret fondateur le 17 novembre 2025. Le démarrage effectif de la filière est fixé au 1^{er} juillet 2026, sans rétroactivité des éco-contributions.

Tout au long de l'année 2025, les travaux de concertation ont permis de préciser les contours du dispositif. La question centrale pour la filière tuiles et briques porte sur le statut des industriels vis-à-vis de la REP : seront-ils considérés comme « producteurs », c'est-à-dire assujettis à la REP ?

La réponse dépend de l'interprétation du règlement européen (PPWR) et de la

notion d'emballages fabriqués à façon et portant le logo/marque du fabricant. Ainsi, les palettes bois réutilisables fabriquées à façon selon des spécifications propres à un industriel pourraient rendre ce dernier redevable d'une éco-contribution – un enjeu suivi de très près. Dans tous les cas, pour les emballages de transport utilisés par la filière, l'éco-contributions ne couvrira que la traçabilité et la REP devrait être sans impact sur les systèmes de réutilisation de palettes existants chez les industriels.

Pour anticiper ces enjeux, une étude d'impact a été menée avec le CTMNC. En décembre 2025, un webinaire d'information réunissant plus de 40 participants en a présenté les conclusions avec de nombreuses interventions d'experts.



Affaires publiques & réglementaires

BREF CÉRAMIQUE : VERS UN CONSENSUS

Entamée en 2019, la révision du document de référence sur les Meilleures Techniques Disponibles applicable à l'industrie céramique (BREF CER), qui devait initialement s'achever au second trimestre 2025, a connu des retards notamment liés à la révision parallèle de la directive sur les émissions industrielles (IED 2.0), finalisée en 2024.

Le BREF CER est le premier document de référence MTD (Meilleures Techniques Disponibles) à être élaboré dans le cadre de l'IED 2.0, dont le périmètre est sensiblement élargi par rapport à la directive précédente : au-delà des émissions dans l'air, l'eau et les sols, il intègre désormais l'efficacité énergétique et hydrique, l'économie circulaire et la décarbonation. En 2025, Cerame-Unie, la FFTB et le CTMNC ont participé activement à l'ensemble du processus au sein du TWG,

en coordonnant les contributions techniques des membres, en nouant un dialogue étroit avec les autorités nationales et en élaborant une argumentation étayée pour la réunion finale.

Des discussions sont prévues en février 2026 entre la Commission Européenne, les États membres, les ONG et l'industrie pour trouver un consensus sur les conclusions MTD. Les conclusions MTD seront ensuite soumises à l'avis du Forum de l'article 13 au second trimestre 2026, puis au vote des États membres, pour une publication au Journal officiel de l'UE prévue fin 2026. Les installations existantes disposeront ensuite d'un délai de quatre ans pour se mettre en conformité.

CTMNC
MATERIAUX NATURELS DE CONSTRUCTION

Cerame-Unie
The European Ceramic Industry Association

RÉVISION DES BENCHMARKS ETS 2026-2030 : UN ENJEU MAJEUR

Dans le cadre du système d'échange de quotas de CO₂, la Commission européenne révisé tous les cinq ans les benchmarks servant à calculer les allocations gratuites de quotas CO₂. Pour 2026-2030, la Direction Générale du climat de la Commission européenne propose des réductions particulièrement sévères : -34% pour les briques de parement et les pavés et -50% pour le benchmark carburant de substitution (fuel fallback), qui s'applique notamment aux blocs de terre cuite.

Ces propositions surviennent dans un contexte de crise profonde pour la filière : chute des livraisons, prix du gaz toujours élevé, prix du CO₂ passé de 25€ à 90€/tCO₂ depuis 2020 et crise durable du logement en Europe. Les années de référence 2021-2022, retenues pour le calcul, correspondent à la reprise post-Covid, période atypique qui surestime les capacités de réduction du secteur.

Un travail de lobbying avec Cerame Unie est fait pour tenter d'atténuer la baisse des allocations de quotas gratuits de CO₂ pour la profession.



RE2020 : UNE MISSION D'ÉVALUATION APRÈS 3 ANS DE MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE

La RE2020 - réglementation environnementale des bâtiments neufs - est entrée progressivement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.

Une mission d'évaluation de la RE2020 a été confiée en mars 2025 par l'ex-Ministre du Logement, Valérie Létard, à Robin Rivaton, entrepreneur et expert immobilier, afin de documenter les impacts économiques du seuil 2028 d'émissions de gaz à effet de serre sur l'offre et la demande de logement et à proposer des améliorations du texte et de la méthode.

La FFTB a été auditionnée mi-avril et a partagé ses propositions :

- Ajuster les seuils carbone 2025 et 2028 pour tenir compte du changement de norme sur l'élaboration des FDES (passage de la norme EN 15804-A1 à EN 15804-A2);
- Fixer les seuils carbone au niveau du $I_{c_bâtiment}$ (= $I_{c_construction}$ (impact carbone du chantier, des produits de construction et des équipements) + $I_{c_énergie}$ (impact carbone des consommations d'énergie pendant les 50 ans d'étude));

- Revenir à une méthode d'ACV normalisée ou, à défaut, ajuster les coefficients de pondération de la méthode d'ACV dynamique;
- Appliquer un coefficient de renouvellement R_p compris entre 0,5 et 1 pour tous les produits de construction dont la durée de vie de référence est supérieure à la durée d'étude (50 ans) pour ne pas continuer à défavoriser les produits à longue durée de vie.

Robin Rivaton a remis à la ministre Valérie Létard le 10 juillet 2025 son rapport de mission qui contient 23 recommandations, dont 3 des 4 propositions de la FFTB. La concertation sur ces 23 mesures a été lancée du 24 juillet au 2 septembre.

La FFTB a porté tout particulièrement la mesure 10 pour valoriser la longue durée de vie des produits.

FDES : RÉVISION MAJEURE DES RÈGLES POUR LEUR ÉLABORATION

La norme NF EN 15804 qui établit les règles d'élaboration des FDES (Fiches de Données Environnementales et Sanitaires) et qui avait fait l'objet d'un premier amendement en 2014 a été mise à jour par un deuxième amendement (NF EN 15804+A2) en 2019, entré en vigueur au 1^{er} novembre 2022.

De nombreux changements méthodologiques ont été introduits rendant le calcul plus détaillé, parmi lesquels : passage de 24 indicateurs environnementaux à 36 avec des modes de calcul différents (changement des facteurs de caractérisation de référence), déclaration obligatoire du scénario de fin de vie et du module D avec des règles plus complexes, renforcement du cadre de validité pour les FDES collectives...

Le programme INIES, pour suivre l'évolution de la réglementation, a adopté la norme NF EN 15804+A2 (et son complément national) pour réaliser les déclarations environnementales sur les produits de construction depuis le 1^{er} novembre 2022.

Les durées de validité des FDES dans la base INIES étant de 5 ans, un calendrier de transition des FDES établies selon les 2 versions de la norme NF EN 15804 a été défini, avec une période de coexistence de 3 ans. Ainsi, il a été décidé que les FDES sous format A1 (relevant de la norme EN 15804+A1) seraient toutes archivées de la base INIES au 31 décembre 2025 (même si leur durée de validité allait au-delà).

Les FDES collectives de la profession en format A2 sur les tuiles, les briques de structure et les briques de cloison sont en cours de vérification et seront ensuite publiées.



Conseil d'Administration & Présidents de commissions*

Conseil d'administration FFTB

Frédéric DIDIER (Président) Wienerberger
Denis BAZIN Terres Cuites du Savès
Gilles BERNARD Briqueteries du Nord
Roland BESNARD Bouyer-Leroux
Pascal CASANOVA Edilians
Pierre-Alexandre CHEMINEL Bouyer-Leroux
Maxime COUTOULY Edilians
Jean-Baptiste FAYET Wienerberger
Viola FERRARIO BMI Group France
Rémy MONTRIEUX Rairies Montrieux
Tarek NASSIH BMI Group France

Présidents de commissions

Commission Brique Apparente :
Benoît FAUCHER Wienerberger
Commission Briques de Structure :
Pierre-Alexandre CHEMINEL Bouyer-Leroux
Commission Tuiles :
Maxime COUTOULY Edilians
Commission Statistiques :
Julien PEREZ Bouyer-Leroux
Commission Environnement
et Développement Durable :
Jérôme GAUTRON Bouyer-Leroux
Commission Sociale :
Jean-Louis VARESCON FFTB

Adhérents de la FFTB*

Bouyer Leroux
Briqueterie Dewulf
Briqueteries du Nord
Briqueterie Lagrive
Briqueterie Lamour
Edilians
La Française des Tuiles et Briques
BMI Group France
Rairies Montrieux
Terres Cuites de Bourgogne

Terre Cuite Saget
Terres Cuites de Courboissy
Terres Cuites d'Occitanie
Terres Cuites du Savès
Tuilerie Blache
Tuilerie de Niderviller
Tuilerie Joyat
Tuilerie Lambert
Wienerberger France

*au 31 décembre 2025

Résidence « Le carreau » :
logements collectifs
et individuels, Etainhus (76)
Atelier Bettinger Desplanques



© Paul KOZLOWSKI

FÉDÉRATION FRANÇAISE

TUILES & BRIQUES

Fédération Française des Tuiles et Briques
17 rue Letellier, 75015 Paris
info@ftb.org

tuilesetbriques.org

